

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/11/05/2019042251/justel>

Dossier numéro : 2019-11-05/03

Titre

5 NOVEMBRE 2019. - Arrêté ministériel portant modifications des articles 18 et 19 de l'arrêté du Gouvernement flamand portant octroi d'aides aux petites et moyennes entreprises pour des services promouvant l'entrepreneuriat et des trajectoires de croissance PME, en ce qui concerne l'aide pour des services promouvant l'entrepreneuriat. (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 18-11-2019 page : 106721

Entrée en vigueur : 01-12-2019

Table des matières

Texte

(NOTE : pas de texte disponible)